

DÉCISION DU PRÉSIDENT
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2024DC0081

**OBJET : MARCHES PUBLICS- 2416FRC REPAS EN LIAISON FROIDE PETITE ENFANCE -
AVENANT 01**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_2020DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant
délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

VU les articles R.123 – 1, R.123- 2 et R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles R.2123-1, R.2131-12 et R.2162-4,

VU la délibération 2021_DL0035 du conseil d'administration en date du 1er juillet 2021 portant modification du règlement intérieur sur les marchés publics,

VU la décision n°CCAS_2024DC057 du 08 août 2024 autorisant la signature du marché public

CONSIDÉRANT que le CCAS de Corbas doit assurer la fourniture des repas pour les enfants accueillis dans les établissements d'accueil du jeune enfant,

CONSIDÉRANT que suite à une procédure adaptée, une société a été retenue,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter une modification au marché en cours d'exécution,

CONSIDÉRANT qu'il convient par voie d'avenant, d'acter ces modifications dans le cadre du marché 2416FRC « REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA PETITE ENFANCE »

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure, avec la société SHCB domiciliée 100 rue du LUZAIS – 38 070 SAINT QUENTIN FALLAVIER, un avenant 01 actant la modification suivante :

- MODIFICATION DE LA FORMULE DE RÉVISION DE PRIX comme ci-dessous indiqué :

la formule actuelle : $A = 0.250 + 0.850 * INSEE\ 001763868$

est remplacée par la formule : $A = 0.150 + 0.850 * INSEE\ 001763868$

Les autres conditions du marché restent inchangées.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.